



Présents : Thierry Maliet, Jean-Pierre Cathala, Angélique Viguié, Françoise Musi, Katia Zweerus, Lionel Cros, Patrick Faucou.

Excusée : Nathalie Germe

Secrétaire de séance : Françoise Musi.

1 – Validation du PV du 19 février et nomination d'un ou d'une secrétaire

PV validé – Secrétaire de séance Françoise Musi

2 – Expressions des Conseillers

Demande d'un conseiller absent, sur la décision de la participation financière de la Commune de St Christophe, à la manifestation des polyphonies le jeudi de l'Ascension : demande actée favorablement.

3 – Compte rendu des commissions externes

SIVOM : (FM) une réunion aura lieu le 4 avril, en présence de l'architecte, pour les élus titulaires, suppléants et les maires des communes pour la présentation du projet d'agrandissement de chambres (donc de lits) pour l'EHPAD de Monestiés.

EPAGE : (PF) Patrick Faucou a assisté à Baraqueville à une séance « ciné-débat » concernant les problématiques et gestion d'un cours d'eau, Le but de cette séance était d'échanger entre élus du bassin versant Viaur et les agents de l'Epage. A noter qu'un agent d'Epage viendra en avril afin d'apporter son expertise pour valoriser l'aire de détente.

Syndicat mixte des Eaux : (PF) La tarification du service public de l'eau potable à compter du 01/01/2024 reste identique à 2023. Probable augmentation en perspective pour 2025. C'est l'Aveyronnaise des eaux qui gère le réseau avec comme priorité des fontainiers à la recherche de fuites et leur réparation.

Fibre Tarn : (PF) Point sur l'installation – Si sur le plan national, 83% de locaux sont raccordables à la fibre, la communauté de communes du carmausin quant à elle bénéficie d'une couverture de 92 % avec un taux d'abonnement au réseau fibre actuel de 54 %. Le président de Tarn fibre fait le constat qu'à ce jour il n'y a pas d'abonnement sur la commune de St Christophe. A noter que l'installation de la fibre est gratuite pour les habitations répertoriées lors de l'adressage initial, quant aux nouvelles constructions, des frais de raccordement peuvent être demandés. Fin 2027, il n'y aura plus de liaison téléphonique par fil de cuivre.

Les équipements « poteaux orange » restent à la charge d'Orange si problème. Par contre, pour tout problème interne, il faut contacter l'opérateur en charge du premier diagnostic. L'élagage des branches d'arbre est à la charge du propriétaire sur du privé, sinon de la commune.

SERC : changement de poteaux prévu à Jouanens

Visite du centre de tri TRIFYL – Labrugière – Katja Z. (cf. annexe en fin de PV)

Trifyl demande aux communes de rappeler aux habitants que, les négligences, erreurs, désintérêt, ... concernant le tri, ont des conséquences lourdes au niveau financier et écologique :

- Trop d'erreurs dans les bacs jaunes ? Tout le chargement (= un camion entier) est renvoyé à l'autre site, incinéré, et surfacturé à la Communauté de Communes concernée.

- Objets lourds ou dangereux ? Risque pour personnel et machines.

- Les sacs orange pour déchets compostables : à mettre dans containers noirs/verts, mais séparément des sacs poubelles noirs. Les sacs dits 'noirs' peuvent avoir une autre couleur, mais surtout pas orange (tri optique).

- Trier le plus possible : quasiment tous les matériaux peuvent repartir du centre de tri sous forme de ballots. Une bonne douzaine de matières différentes sont ainsi rachetées par des entreprises spécialisées sur tout le

territoire.

- Surtout ne pas imbriquer deux objets de matériaux différents les uns dans les autres (ex. : boîte de sardines dans sac papier ou plastique, ou pot de yaourt dans gobelet carton, etc.).

4 – Délibérations

4.1. Travaux de voirie 2024 et demande FDT : montant à prévoir 26 000 € notamment voirie des Cazals, Garrigou.... : vote à l'unanimité. Ces travaux font l'objet d'une subvention départementale (30%).

4.2. Convention Nouviale. Nouvelle convention après devis pour l'entretien des cimetières, des hameaux... : vote à l'unanimité

4.3. Emprunt relais pour la Maison communale. Vote à l'unanimité pour l'inscription au budget d'un crédit relais et des démarches administratives à effectuer par le Maire.

4.4. Vote des taux de taxes 2024. Moduler l'augmentation : soit la même augmentation (+1%) pour le foncier bâti, le foncier non bâti, la taxe d'habitation, soit différencier l'augmentation de la taxe d'habitation (+1,5%), du foncier bâti et non bâti (+1%). Au vu de l'inflation, cela revient à une diminution de l'impôt.

4.5. Zones d'Accélération des Energies renouvelables (ZAER). Vote à l'unanimité pour :

- * entériner la carte qui exclut l'éolien
- * pour le solaire sur l'ensemble de la commune.
- * contre la méthanisation, pour l'hydraulique.

4.6 Inscription projet passerelle du Candour au budget. Vote à l'unanimité pour l'inscription du coût de construction d'une passerelle. Poursuivre les démarches l'achat du terrain et la matérialisation par le géomètre.

4.7. Projet de sentier de randonnée intercommunal à thème. L'inscrire au budget. Prévoir une réunion avec des membres d'associations (Les chasseurs, CEP, Les Rencontres, Reprebus, Cap et Cambas et des élus des communes de Laparrouquial, le Ségur, St Christophe. Vote à l'unanimité.

4.8. Demande aide financière pour voyage scolaire à l'étranger pour des enfants de la Commune. Vote à l'unanimité pour une aide de 50 € par enfant, par voyage.

4.9. Autres demandes de financement Maison communale (Département, FEDER, LEADER, ADEME) : vote à l'unanimité pour une autorisation globale au Maire pour rédiger les délibérations et déposer les dossiers.

5 – Informations et points à débattre

Divers travaux d'entretien (chemins, parcelles Montarry, aire de détente....) en première instance, Thierry pour la parcelle Montarry, Jean Pierre sur l'aire de détente car urgence et demander un devis à Virginie Lekki pour les tontes suivantes.

Faire les travaux sur le chemin de terre – accès maison de M. Leboucher, ainsi qu'à Bournens et à La Maurelié.

Mise à l'étude d'un arrêté de limitation de tonnage sur la route des croisades (sauf riverains) pour freiner le passage des semi-remorques par exemple : car si détérioration de la route, à la charge de la commune.

Pose de panneaux à l'aire de détente pour signaler non seulement l'emplacement mais aussi les accès.... Voir si on ne peut pas y adjoindre un panneau « natura 2000 ».

Le PLU va être présenté aux instances en présence des élus le 10 avril puis aux habitants en réunion publique le 25 avril. La dernière réunion a permis de « peaufiner » le PADD et de répondre à des questions que les élus se posaient concernant un projet de Stecal.

Le logo et le blason de la commune peuvent être mis à disposition des associations lors de manifestations culturelles... à l'exclusion de manifestations politiques, religieuses....

Séance levée à 21h30

Prochaine séance du Conseil Municipal le 13 avril pour voter l'ensemble du budget.

Compte-rendu de KZ.

Site impressionnant ! Des halls énormes.....

Le premier, c'est là où les camions déversent le contenu des « bacs jaunes » (bacs de tri), au sol, toute la journée. Hélas, il est nécessaire que soit enlevé, manuellement, déjà le pire, ce qu'ils appellent « les erreurs de tri » (souvent des sacs noirs de déchets non-triés) et qui vont jusqu'aux « horreurs de tri » (comme par exemple des bouteilles de gaz, des boules de bowling,...des pollutions diverses...). Mais tout n'étant pas visible, certaines choses peuvent être dangereuses pour le personnel : il est impossible de tout sécuriser, de tout prévoir : la boule de bowling non détectée, est tombée de haut sur la tête d'un agent, heureusement casqué mais qui a toutefois été assez gravement blessé.

Les machines de tri sont régulièrement endommagées ; alors l'usine s'arrête la nuit pour permettre l'intervention d'une équipe d'entretien et de réparation.

Ces masses sont ensuite happées par un tracteur télescopique et versées dans une énorme benne qui pousse l'ensemble, petit à petit, vers un premier tapis roulant, qui monte en haut du deuxième hall encore plus énorme. Ce hall est rempli uniquement de tapis, trieurs, tamis, rouleaux, secoueurs, magnets et ce, dans tous les sens et à tous les niveaux.

On arrive à trier, par uniquement des machines, une douzaine de matières diverses : différentes sortes de papier, carton, métaux, aluminium, deux sortes de plastiques (du creux, du plat...), j'en oublie certainement, puis les erreurs de tri. A la fin, ces tapis sont triés manuellement, et nécessitent le travail d'une vingtaine de personnes, ce en milieu insonorisé (lutte contre le bruit), filtré, sécurisé. TRIFYL s'implante dans des bassins où il y a peu d'emploi, permet une embauche locale, le salaire se situant au SMIC.

Tout passe ensuite dans un compacteur, engin énorme, qui en fait des ballots carrés, au format demandé par les acheteurs. En sortant de la presse, ces ballots sont rangés par catégorie dans un très grand hall. Les différents acheteurs-transformateurs sont répartis par matière sur toute la France, le nord de l'Espagne et un au Portugal....

Les erreurs partent dans une autre usine de traitement (Labessière-Candeil) où il y a des fours. C'est là où sont notamment traités les déchets verts (biogaz, compost...)

Le rôle des mairies, communautés de communes....est de bien informer le public sur l'importance du tri, les conséquences du mauvais tri (risques, énergie, coût, pollution....).